

**UNION DES ASSOCIATIONS DE
NAVIGATEURS DU
MORBIHAN**

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.bzh

ASSOCIATION LOI 1901

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

19 FEVRIER 2022

(provisoire)

ETAT DES PRESENTS

MEMBRES DU BUREAU:

Président UNAN 56 :	A.ZINS
Vice-président :	C.ROUMAGNAC (v)
Vice-président:	G.CHOQUET
Vice-président:	N.CASPAR
Secrétaire:	<i>à pourvoir</i>
secrétaire adjoint:	P.CLAUDEL
Trésorier :	G.GARNIER (v)
Trésorier adjoint:	P.MILLOT

DELEGATIONS DES ASSOCIATIONS:

02 AUPL Locmalo :	absent
07 APSH St Hélène :	L.BRAULT abs
08 APPH Port Haliguen :	A.ZINS (v-Pt)
10 APSG St Goustan :	absent
11 SNLB Le Bono :	N.HUET abs
12 APB Baden :	CLAUDEL (v-Pt)
14 AMBE Baden Est :	A. GUYOT (v-Pt)
15 U2P2B Baden Port Blanc :	M.NICOLAZIC abs, M. LE GUERN (v-pvr)
16 UAPIM Ile aux Moines :	G.CHOQUET(v-Pt), PY.Bour(v-dél), D.ROBERT-BANCHARELLEG(v-dél)

17 AUMA BOULINE Arradon :	P.LE BOUDER (v-Pt), A. LERCULEY (v-dél), JC. BRIENS (v-dél), D.Briand(v-dél)
18 AUMIA Ile d'Arz :	H. LE BOURDIEC (v-Pt), J. de Certaines(v-dél)
19 AMIGESTION CONLEAU :	P. DUMAS, abs
20 AMIC Vannes Conleau	P. LE PAVEC, abs
21 AMIS de Conleau :	R.MARCA (v-Pt)
22 APPV Vannes Port :	E. DUPONT (v-Pt), LE BODO (v-dél)
24 AML Séné Langle :	G. ALLANIOUX abs
25 AMLG La Garenne :	JL. BIDEAU (v-Pt)
26 L'ARMELOISE St Armel :	D. JOLY (v-Pt), P.MILLOT(v-dél)
27 ANPC Arzon Pen Castel :	P. LEROUX,abs J. MAGUERINI (v-pvr)
28 ANAK : Arzon Kerners :	J. LEPLAT (v-Pt)
30 ANM Monteno Arzon :	N. CASPAR, abs Y.CHAILLEUX (v-pvr)
31 AUPE Le Tour du Parc :	abs
32 AU2P Damgan Penerf :	G. BRISE (v-Pt)
33 APJ St Jacques Sarzeau:	M. COGIC abs, PY. Le GUEN(v-pvr)
34 APPC Arzon/Crouesty	E. COUDRAY (v-Pte)
35 ADMAD Damgan, Le Diben	P. LEBRETON abs
37 AMSG Sarzeau	J. CONAS (v-Pt)
38 AMCRE Vannes	C. EPSTEIN abs
39 AMBS Séné	A.VAN ACKER, S.ROUSSEL : invités

(v-Pt) votant président d'AL; (v-pvr) votant avec pouvoir; (v-del) votant délégué; abs : absent ou excusé

Soit 28 votants, dont 14 présidents présents plus 4 représentés (pouvoirs), 8 délégués ainsi que 2 membres du Bureau ni présidents ni délégués. Il n'est pas prévu de quorum : les décisions sont prises à la majorité des votants présents.

Secrétaire de séance : P.Claudiel

Le président de l'UNAN56, Alain ZINS, déclare la séance de l'assemblée générale ordinaire de 2022 ouverte et signale la présence en tant qu'invité de l'AMBS (Séné) en tant qu'invité, association qui s'interroge sur son retour à l'UNAN56 (elle prendra sa décision lors de son AG le 19 mars).

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU CR DE L'AG du 20 mai 2021 (était joint à la convocation).

Aucune remarque ou réserve exprimée : l'assemblée valide à l'unanimité le compte-rendu qui devient définitif.

2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE.

2-1 Rapport moral.

Le président, Alain Zins, dont le mandat est intervenu en cours d'année puisqu'il succède à celui de C.Roumagnac, exprime le souhait que les perturbations dus à l'épidémie de corona virus soient enfin derrière nous. Cela a au moins permis d'expérimenter la pratique des réunions en visio-conférence, pratique qui a son intérêt et que nous aurons avantage à maintenir dans certains cas. Malgré ce contexte troublé, il tient à

souligner que l'activité de l'UNAN56 est demeurée à un bon niveau pendant cette période et a pu se poursuivre normalement pendant la suite de l'année, chacun ayant pu constater que la cohésion et la détermination de notre Union restaient évidentes. Ceci à la différence de nos associations qui ont subi les diverses interdictions et ont dû déployer davantage d'efforts pour retrouver une activité normale.

2-2 Rapport d'activité.

Au-delà de la frustration de ne pouvoir faire autant que l'on voudrait, A.Zins tient à souligner l'important travail réalisé durant cet exercice 2021, notamment par nos groupes de travail (GT) dont les animateurs pourront intervenir au cours de cette réunion. Le nombre de réunions auxquels nos bénévoles ont participé soit en interne, soit sollicités par nos interlocuteurs en est déjà le témoignage. Il est en effet vital pour la défense de la plaisance et des plaisanciers que l'UNAN56 apparaisse incontournable dans le paysage morbihannais et soit associée/consultée par les décideurs. Et les instances de concertations sont nombreuses : Parc du golfe (PNR), SAGE Golfe-Ria d'Etel, une dizaine de Comités de pilotage Natura 2000, les commissions nautiques locales, les Energies marines etc. Sans oublier l'implication de plusieurs de nos membres au niveau régional et national, via l'UNAN France. Au nom de tous, il en profite pour remercier très vivement les membres du Bureau, des groupes de travail et les bénévoles pour leur investissement au service du bien général.

Parmi tous les sujets pris en compte, il insiste auprès de l'assemblée sur la nécessité impérieuse pour chacun de se montrer attentif à l'évolution des aires marines protégées et plus particulièrement à la création de zones de protection fortes, source de contraintes nouvelles et restrictives pour la plaisance. Faire prendre en compte notre demande de « l'évaluation du risque plaisance » sera une priorité pour l'exercice à venir. Ayant répondu à quelques demandes de précisions, il propose à l'assemblée de se prononcer sur le rapport moral et d'activité pour l'exercice 2021.

Vote à main levée : le rapport est approuvé à l'unanimité.

3 -RAPPORT FINANCIER

3-1 Comptes de résultat et administratif.

Le trésorier G. Garnier présente à l'écran le compte de résultat et le compte administratif 2021 et détaille chaque poste en recette comme en dépense. Le compte de résultat s'établit à 8 696 € en recettes et 6 825 € en dépenses, soit un solde positif de 1 871 €, qui s'explique évidemment par la réduction des déplacements due aux contraintes sanitaires. Il tient cependant à signaler que la baisse possible des cotisations 2022 risque d'avoir rapidement raison de cette modeste économie...

Quant au compte administratif, le cumul des sommes disponibles (espèces, compte courant, épargne) s'élève à 24.062 €, dont 22 192 € en épargne, ce qui témoigne d'une trésorerie saine.

Après avoir répondu aux demandes de précisions, le rapport est soumis au vote de l'assemblée.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

3 -2 Budget prévisionnel 2022 et cotisation 2023.

En raison des circonstances qui impactent ou impacteront de façon imprévisible nos finances, le trésorier estime que le budget prévisionnel apparaît plus que jamais indicatif, les réalisations en recette et en dépenses pouvant s'évéler très différentes des prévisions, notamment du fait de la baisse possible des cotisations. Il présente un budget en équilibre pour un montant de 8.600 €, en prenant comme référence une cotisation fixée à 2,50 € dans un souci de simplification des calculs (et non dans un but d'augmentation puisque le montant en vigueur est à 2,43 €/adhérent). Il ne s'agit donc pas d'engager un débat sur le montant de la cotisation (non prévu à l'ordre du jour), toutefois 3 présidents proposent que le calcul se base sur l'effectif de l'année précédente et non sur la moyenne des 3 années précédentes. Il n'est pas donné suite à cette proposition restée minoritaire mais qui pourra toujours être débattue ultérieurement.

Suite au vote majoritaire (2 contre ; 2 abstentions), **la cotisation est fixée à 2,50 €/adhérent/an à compter**

de 2023.

Le budget prévisionnel est soumis au vote (à main levée) : approbation majoritaire (1 contre ; 2 abstentions).

4 – PRESENTATION DU SITE INTERNET.

Le président rappelle que le site internet est à la fois une vitrine de l'UNAN et un outil pour les adhérents, à commencer par les présidents des AL, trop peu nombreux à le consulter semble-t-il, ce qui n'est pas normal : comment motiver le soutien des adhérents pour l'UNAN56 s'ils ne sont pas informés de son activité par leur président ?

Les différentes fonctionnalités sont présentées en réel à l'écran, notamment l'agenda qui permet à chacun de connaître les rendez-vous de l'UNAN et, le cas échéant, d'interroger les participants à ces réunions, comme de suivre l'actualité avec la rubrique « Bon à savoir ».

A.Zins explique l'intérêt de s'inscrire au système d'alerte qui vous prévient automatiquement par un mail de la mise en ligne d'un nouvel article. Sachant qu'il existe 4 niveaux d'accessibilité aux documents ou articles : public, adhérent, administrateurs, Bureau.

5 - ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL.

Comme annoncé en début de réunion, le président invite les animateurs à présenter leur intervention.

5-1 GT Communication.

P.Millot rappelle que son GT est tenu par une activité prenante et importante : publication de la Revue de presse, diffusion aux AL via leur président du calendrier des réunions, actualisation de l'Arlequin et diffusion, lettre aux adhérents, blog, ces 2 derniers supports fonctionnant mal du fait de l'absence de documents pour les alimenter : il invite chacun à y penser... et surtout à y contribuer.

Concernant le stand UNAN au Mille sabords, on peut estimer l'initiative très positive si on considère les nombreux contacts enregistrés, y compris venant d'autres départements. Ce qui a justifié une participation aux frais de l'UNAN F, le président L.Penhuet, invité, ayant répondu favorablement à notre demande. Une amélioration facile cependant : que les AL mettent à disposition leur flyer ou autre document ce qui les valorisera et permettra de répondre aux demandes d'adhésion des visiteurs.

L'opération est à renouveler en 2022 estime P.Millot, si possible dans le cadre d'un partenariat qui en diminuerait le coût.

Pour conclure, il tient à faire savoir que Gérard Garnier est autant partie prenante que lui dans ce GT, lequel reste avoir besoin de bras supplémentaires pour faire face à toutes ses obligations. A bon entendeur...

5-2 GT temporaire Anniversaire des 30 ans.

Puisque déclarée officiellement en 1992, l'UNAN Morbihan atteindra ses 30 ans d'existence cette année, rappelle le président. Outre la composante festive qui n'est pas à dédaigner (maintenir les liens), une « fête » dont la forme est à définir contribuerait à nous faire connaître et à valoriser notre association.

Si l'AG en est d'accord, il propose de constituer un GT temporaire pour l'organiser et invite les volontaires à s'inscrire sur la feuille mise en circulation dans la salle. Plusieurs estiment que 2022 laisse un délai de préparation trop court, un décalage sur 2023 étant plus réaliste. D'autres aspects sont évoqués par plusieurs membres, y compris financiers. Pour A.Zins, l'important est d'engager le processus sans tarder, l'échéance de 2023 paraissant d'ailleurs tout à fait acceptable. Il demande à l'assemblée de se prononcer par un vote : le projet est adopté pour une réalisation en 2023, à charge pour le GT de la préparer.

GT EMR Hydroliennes.

JC.Briens rapporte que le GT est très actif sur le sujet car composé de participants motivés et compétents. Il indique que l'enquête publique pour l'installation de 2 hydroliennes aura probablement lieu dès cet été, après les législatives. Le GT met au point une note de synthèse des positions UNAN56 destinée à être largement diffusée, y compris pour contacts avec la presse, les élus et institutionnels. Ainsi qu'un argumentaire en soutien aux AL, adhérents et autres qui voudront déposer un avis lors de l'enquête., lequel pourra être ajusté suivant le contenu du dossier faisant l'objet de l'enquête publique.

Il reviendra au GT de préparer l'avis de l'UNAN à déposer sur le registre d'enquête, voire préparer l'entretien avec le Commissaire enquêteur.

5-3 GT Pêche.

La situation actuelle reste peu favorable aux pêcheurs plaisanciers soulignent JC.Briens et Gérard Chouquet. La réglementation 2022 maintient contre toute attente l'autorisation de prise du bar à 2/jour/pêcheur alors que l'état de la ressource n'est pas la même en Manche et en Atlantique-Golfe de Gascogne. Des démarches sont entreprises pour revenir à 3 prises.

Le rapport Médevielle contient des propositions clairement restrictives pour la pêche de loisir que le GT analyse en vue d'élaborer un argumentaire critique.

La pratique de la pêche au thon rouge, de retour en atlantique, mobilise des adeptes mais l'UNAN ne se voit attribuer aucune bague à distribuer, une seule association détenant un quasi-monopole sur ces bagues ce qui est anormal à tous égards. Le GT travaille sur ce point également en lien avec le national.

5-4 GT Environnement.

A.Lerculey s'abstient de revenir sur les nombreuses réunions et dossiers Natura 2000 suivis par le GT, le président l'ayant bien mentionné dans sa présentation. Parmi les sujets qui occupent le groupe, il détaille celui des mouillages dits écologiques et les relations que nous avons eu à notre initiative avec le PNR, celui-ci ayant lancé un appel à projets en direction des gestionnaires de mouillages, projets financés à 80% dans le cadre du plan de relance Etat. En effet, le PNR avait omis de consulter les principaux intéressés, les plaisanciers ! Cette question concerne également le GT ZMEL (cf. expérience récente de l'UAPIM).

5-5 GT Ports départementaux.

L'UNAN entretient des rapports suivis et réguliers avec la CPM (son directeur, M. Le Bras ou son adjoint, A.Devys) ainsi qu'avec la SELLOR (B.Morin), expose C.Roumagnac, soit par interventions verbales directes soit de façon plus formelle, en réunion au cours desquelles sont discutés, parfois âprement mais cordialement, les problèmes d'actualité : redevances et tarifs, budget des ports, fonctionnement des conseils portuaires, sécurité des biens, etc. Les représentants des ports concernés y accompagnent parfois les membres du Bureau. Suite à la multiplication des vols en 20221, l'UNAN a exercé une forte pression pour que des décisions de protection soient prises. Dossier à suivre de près en 2022, notamment la mise œuvre des décisions.

5-6 GT Sécurité.

PY Le Guen, qui a accepté de reprendre cette mission qui n'était plus assurée, fait état de 2 interventions en appui à des associations locales pour des exercices et démonstration de matériels de sécurité. Mis à part l'aspect Sécurité, il souligne que ce type de prestation est très appréciée des adhérents et contribue aux adhésions. Sous réserve d'être prévenu un peu à l'avance, il rappelle à tous qu'il est à la disposition des associations.

5-7 GT ZMEL

L'animateur de ce GT a fait savoir qu'il acceptait de rester dans le groupe mais n'en assurerait plus l'animation pour raisons personnelles et de santé. Les problèmes liés aux ZMEL ne sont pas omis, bien entendu, mais la dormance du GT crée un manque qui ne doit pas durer. Appel à un volontaire animateur est adressé aux participants et adhérents de leurs associations... sans réponse dans l'immédiat. Il est envisagé de faire part au Préfet, dans un entretien à venir, des problèmes de gestion constatés pour les ZMEL.

5-8 GT Relations avec les associations.

Mises à part les actions de communication, ces relations se résument actuellement à répondre aux invitations des associations à assister à leurs AG. Cela implique de nombreuses réunions pour les membres du bureau, le président principalement. Mais c'est un précieux moyen de maintien des contacts, de part et d'autres, qui s'avère toujours positif à tous égards témoigne C.Roumagnac, voire un plaisir de se rencontrer.

Reste par ailleurs à engager les démarches pour se faire connaître auprès des associations non adhérentes...

6 – ZONES DE PROTECTION FORTE ET « RISQUE PLAISANCE ».

A.Zins explique qu'il souhaitait informer, sensibiliser et mobiliser les associations sur une évolution de la réglementation qui risque de perturber sérieusement la plaisance et le secteur économique afférent. Compte tenu de l'heure de libération de la salle et de l'importance de ce sujet, il préfère renvoyer son examen au prochain CA plutôt que le bâcler.

A propos de CA, il demande si une association est candidate pour accueillir la prochaine réunion: l'Arméloise se propose.

Remerciement à l'Arméloise. Le prochain CA aura donc lieu à St Armel, le 30 avril.

Le président clôt ainsi cette AG à 12h25 et invite ceux qui se sont inscrits à se retrouver sans tarder au restaurant Table de Madame Mollé comme prévu.

*

*

*